

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI se réunira, en séance ORDINAIRE à la Mairie le LUNDI 5 FEVRIER 2024 à 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

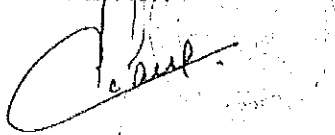
- 1) INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DEMISSION ;
- 2) OUVERTURES DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 ;
- 3) TRAVAUX PARKING PRESBYTERE - DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE ;
- 4) CONSTRUCTION SALLE MULTISPORTS - DEMANDES DE SUBVENTION :
 - A.D.V.B ;
 - D.S.I.L ;
 - REGION ;
- 5) QUESTIONS DIVERSES.

Fait à SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI

Le 30 janvier 2024

Le Maire,

M.DEFAUX



f

POUVOIR

Je soussigné _____

Donne pouvoir à _____

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal

Convoqué pour le

- de prendre part à toutes les délibérations

- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Saint Hilaire lez Cambrai, le